



République française

Département du Cantal



COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 10/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 10

Votants: 10

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Pour: 10

Contre: 0

Absent : Didier CHAMBON

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Adoption du projet de travaux de restructuration du garage communal et demande de fonds de concours auprès de la CCSA - DE_2022_022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20210311032DE, en date du 11 mars 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Sumène-Artense,

Vu les statuts de la Communauté de communes Sumène-Artense et notamment les dispositions incluant la Commune de Veyrières, comme l'une de ses communes membres,

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de restructuration du garage communal situé à Laveix.

Ces travaux consistent à créer une porte d'accès conforme au passage des engins volumineux de type tracteur. Ils nécessitent donc la création d'une ouverture, de reprendre la charpente, de consolider les murs et d'installer une porte sectionnelle.

Le coût de l'opération s'élève à 36 900.52 € H.T. décomposé comme suit :

- Travaux de maçonnerie : 32 420.52 € H.T. : devis proposé par l'entreprise SARL BOUTIN Sébastien 15210 Ydes
- Travaux sur charpente pour 4 480.00€ H.T. : devis proposé par l'entreprise HUBERT JOANNY 15140 Saint-Martin-Valmeroux.

Madame le Maire précise qu'afin de contribuer au financement de l'opération, la commune peut solliciter une aide auprès de la Communauté de communes Sumène-Artense au titre du fonds de concours

à l'investissement 2021-2026.

PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/11/2022

015-211502547-20221102-DE_2022_022 DE

En vertu du règlement du fonds communautaire, cette subvention ne peut excéder la part supportée par la collectivité.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

Coût de l'opération :	36 900.52 € H.T.
• Fonds de concours CCSA :	18 450.00 €
• Autofinancement :	18 450.52 €

Considérant que la commune de Veyrières souhaite lancer le projet de restructuration du garage communal et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours la Communauté de communes Sumène-Artense,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement proposé,

Mme Le Maire propose à l'assemblée de valider le projet définitif et de solliciter le fonds de concours communautaire dans le cadre de l'opération.

Où l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ADOPTE le projet de de restructuration du garage communal situé à Laveix pour un coût total estimé à 36 900.52 € H.T.
- DECIDE de solliciter une aide auprès de la Communauté de communes Sumène-Artense au titre du fonds de concours à l'investissement 2021-2026 à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit 18 450.00 € ;
- ETABLIT le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-après :

Coût de l'opération :	36 900.52 € H.T.
• Fonds de concours CCSA :	18 450.00 €
• Autofinancement :	18 450.52 €
- DONNE POUVOIR à Mme Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du projet.

Fait et délibéré à Veyrières, le 2 novembre 2022

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE

